

# ASMP

## Guide des Etudes en filière Bachelor

**Bachelor of Arts\* Kalaidos Fachhochschule en musique avec approfondissement en musique classique**

Version 24 février 2011

*\* Sous réserve d'accréditation par le Département fédéral de l'économie.*

1. Introduction .....	5
1.1 Mode d'emploi de ce guide.....	5
1.2 Particularités des études à l'Académie suisse de musique et de pédagogie musicale .....	5
1.3 Organisation de l'enseignement.....	5
1.4 Partenariat avec la Haute Ecole Kalaidos .....	6
1.5 Aspects financiers .....	6
1.6 Titres, domaine professionnel et marché du travail .....	6
2. Profil des compétences pour le titre de Bachelor .....	7
2.1 Compétences pour l'admission à la formation Bachelor .....	7
2.1.1 Conditions d'admission .....	7
2.1.2 Compétences dans les disciplines.....	7
2.1.3 Compétences méthodologiques .....	7
2.1.4 Compétences sociales.....	7
2.1.5 Compétences personnelles .....	7
2.2 Compétences finales pour l'obtention du titre de Bachelor.....	8
2.2.1 Compétences dans la discipline principale pour le titre de Bachelor .....	8
2.2.2 Compétences méthodologiques .....	9
2.2.3 Compétences sociales.....	10
2.2.4 Compétences personnelles .....	10
3. Plans d'études et commentaires généraux.....	11
3.1 Modules d'examen et de participation aux cours .....	11
3.1.1 Vue d'ensemble – structuration recommandée pour une formation à plein temps .....	11
3.2 Modules pour le noyau central des études .....	13
3.2.1 Plan d'études .....	13
3.2.2 Explications concernant le plan d'études.....	14
3.3 Plan d'études et commentaires généraux des disciplines obligatoires .....	16
3.3.1 Modules d'horaire.....	16
3.3.2 Commentaire général des modules des disciplines obligatoires.....	17
3.4. Plans d'études et commentaires généraux concernant les domaines des disciplines à option .....	18
3.4.1 Modules du plan d'études pour le domaine des disciplines à option.....	18
3.4.2 Commentaire général concernant les modules des domaines de disciplines à option .....	19
4. Descriptions des modules.....	20
4.1 Descriptions des modules pour le noyau central des études.....	20
4.1.1 Discipline principale .....	20
4.1.2 Solfège (écrit).....	20
4.1.3 Solfège (oral).....	20
4.1.4 Harmonie (écrit et oral) .....	21
4.1.5 Analyse des formes et analyse (écrit et oral).....	21
4.1.6 Histoire de la musique .....	22
4.1.7 Analyse auditive et connaissance des styles.....	22
4.1.8 Acoustique et connaissance des instruments.....	22
4.1.9 Projet de Bachelor.....	23

4.2 Descriptions des modules des disciplines obligatoires .....	23
4.2.1 Enseignement du piano en tant que discipline secondaire .....	23
4.2.2 Co-répétition en discipline principale .....	23
4.2.3 Musique de chambre/ Musique d'ensemble .....	24
4.2.4 Chœur (tous).....	24
4.2.5 Chœur / Ensemble vocal pour étudiant-e-s en chant .....	24
4.2.6 Orchestre (pour les instrumentistes).....	24
4.2.7 Projet de co-répétition (piano).....	25
4.2.8 Musique et recherche .....	25
4.2.9 Bases physiologiques pour la pratique de la musique.....	25
4.2.10 Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation .....	26
4.2.11 Diction et langues (pour étudiant-e-s en chant).....	26
4.3 Descriptions des modules pour le domaine des disciplines à option .....	26
4.3.1 Introduction à la formation pédagogique en vue du Master .....	26
4.3.2 Visites de cours (préparation à la formation pédagogique en vue du Master) .....	27
4.3.3 Jazz/ Musiques actuelles pour la formation classique (préparation à la formation pédagogique en vue du Master) .....	27
4.3.4 Introduction à la formation Performance en vue du Master .....	27
4.3.5 Projet d'orchestre (préparation à la formation Performance instrumentale en vue du Master) .....	28
4.3.6 Deuxième instrument ou instrument complémentaire (préparation à la formation Performance instrumentale en vue du Master) .....	28
4.3.7 Travail scénique (préparation à la formation Performance en chant en vue du Master).....	28
4.3.8 « Master Class » (préparation à la formation Performance en chant en vue du Master) .....	29
4.3.9 Introduction à la musique nouvelle .....	29
4.3.10 Introduction à la musique ancienne .....	29
4.3.11 Improvisation .....	30
5. Règlement d'examens .....	31
5.1 Dispositions générales .....	31
5.2 Admission .....	32
5.2.1 Dispositions générales .....	32
5.2.2 Organisation des examens .....	33
5.3 « Journées de musique » ASMP .....	34
5.3.1 « Journées de musique » ASMP avec attestation en discipline principale.....	34
5.3.2 « Journées de musique » ASMP avec attestation en théorie .....	34
5.4 Module d'examen pour le piano en tant que discipline secondaire .....	34
5.5 Module d'examen « Diction et langues » .....	35
5.6 Examens finaux et Projet de Bachelor .....	35
5.6.1 Examens finaux pour la théorie .....	35
5.6.2 Projet de Bachelor.....	37
5.6.3 Le concert Bachelor .....	38
5.7 Examens intermédiaires extraordinaires .....	38
5.7.1 Examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale .....	38
5.7.2 Examen intermédiaire extraordinaire en théorie .....	38
6. Annexes .....	40
6.1 Commentaires spécifiques aux disciplines pour le guide des études.....	40

6.1.1 Commentaires spécifiques pour les instruments à clavier.....	40
6.1.2 Commentaires spécifiques pour le chant.....	40
6.1.3 Commentaires spécifiques pour les bois.....	41
6.2 Tabelle d'évaluation des examens finaux Bachelor.....	42
6.3 Contacts, taxes et délais.....	43
6.3.1 Adresse.....	43
6.3.2 Inscriptions.....	43
6.3.3 Retrait d'une inscription à un examen.....	43
6.3.4 Liste des taxes.....	44
6.4 Exemples d'épreuves pour l'examen d'admission en théorie.....	45
6.5 Exemples de structuration des études à temps partiel et des études intensives.....	46
6.6 Contrat d'études en vue de l'obtention du Bachelor of Arts en musique – modèle standard.....	47
6.7 Attestation et Prise de position de l'examen d'accès Bachelor of Arts en musique.....	48

**Contact :**  
**Secrétariat des études ASMP**  
**Mühlemattstrasse 42**  
**Postfach 3811**  
**CH-5001 Aarau**  
**info@samp-asmp.ch**  
**+41 62 823 53 90**

***En cas de doute le texte allemand de ce règlement Bachelor of Arts (musique classique) fait foi.***

# 1. Introduction

## 1.1 Mode d'emploi de ce guide

Ce guide contient toutes les informations nécessaires en vue de l'étude de la musique pour obtenir le titre de Bachelor (avec approfondissement en musique classique) à l'Académie ASMP – Haute Ecole Spécialisée Kalaidos.

Le chapitre 3 présente une vue d'ensemble sur les branches et les horaires. Le chapitre 4 présente une description détaillée des disciplines et le chapitre 5 contient toutes les dispositions concernant les examens. L'approfondissement en Jazz/Musiques actuelles fait l'objet d'un règlement à part. En cas de questions, le secrétariat des études donne tout renseignement utile.

## 1.2 Particularités des études à l'Académie suisse de musique et de pédagogie musicale

Durant presque cent ans (depuis la première attribution du diplôme de fin d'études en 1913 par la Société Suisse de Pédagogie Musicale SSPM), le système maintenant ancré au niveau de Haute Ecole, était décentralisé, individualisé et constamment amélioré pour les études de candidats à la formation musicale et pédagogique. Les études à l'Académie suisse de musique et de pédagogie musicale combinent les éléments d'études à distance avec des situations d'enseignement classiques et exigent, sur la base de la liberté dont les étudiant-e-s jouissent dans la réalisation de leur formation, une grande indépendance et un haut degré de maturité personnelle. La grande flexibilité de lieu et d'horaire permet d'entreprendre des études musicales et de pédagogie musicale à tout âge et à chaque période de la vie, selon le potentiel et les capacités individuelles. La forte individualisation et la prise en considération du degré de préparation et du rythme d'apprentissage sont voulues. L'idée fondamentale est l'application stricte de la réforme de Bologne. Il va de soi que, sur cette base, les études peuvent être entreprises à plein temps ou à temps partiel; l'activité professionnelle ou les devoirs familiaux ne sont en aucun cas motif d'empêchement pour des études à l'ASMP; mais il est nécessaire de les organiser strictement pour que la planification temporelle soit efficace. L'entretien lors de l'admission, la planification du programme des études et le contrat d'apprentissage tiennent compte de ces éléments.

La durée prévue des études pour l'acquisition du titre de Bachelor à plein temps comporte six semestres. Si les études se font à temps partiel, la durée des études peut être prolongée jusqu'à dix semestres. Des études intensives sont possibles, pour des candidats très doués qui laissent présager des prestations exceptionnelles. Les modalités et la durée des études sont fixées d'un commun accord lors de l'entretien d'admission, au début des études, et indiquées dans le contrat de formation.

## 1.3 Organisation de l'enseignement

Le réseau d'enseignant-e-s accrédité-e-s qui s'étend à toute la Suisse garantit sur place un enseignement d'une qualité élevée et qui, localement, ne dépend d'aucune institution centralisée - car l'ASMP est une organisation moderne, virtuelle, pour ses départements essentiels. Les étudiant-e-s peuvent choisir librement leurs professeurs parmi le corps enseignant accrédité et s'entendent directement avec eux au sujet des unités d'enseignement. L'ASMP tient à disposition de la commission de surveillance la structure des plans d'étude, ainsi que les règlements et contacts nécessaires au contrôle de qualité ainsi que les manifestations qui permettent aux étudiant-e-s de s'intégrer dans l'arrière-plan culturel et pédagogique, dans l'échange disciplinaire, la similitude des efforts fournis et l'établissement du réseau inaliénable qui sert au travail dans le domaine artistique.

Le choix des enseignant-e-s pour chaque module est l'affaire des étudiant-e-s. Ils peuvent cependant être soutenus, lors d'un entretien pour la planification des études, s'ils le désirent. Les liens et les échanges professionnels entre enseignant-e-s sont encouragés.

## 1.4 Partenariat avec la Haute Ecole Kalaidos

La Haute Ecole Kalaidos avec ses départements économie, santé et musique est approuvée et contrôlée par la Confédération selon la loi fédérale du 6 octobre 1995 concernant les écoles techniques. Elle est partenaire de la Haute Ecole ASMP.

## 1.5 Aspects financiers

Les études à l'ASMP ne sont pas subventionnées. C'est pourquoi elles sont plus coûteuses. En plus de l'organisation personnelle citée plus haut et d'une motivation au-dessus de la moyenne, il est nécessaire d'en planifier financièrement le déroulement. L'ASMP conseille fortement l'établissement d'un budget détaillé des études, où est impliquée leur durée complète, en tenant compte de son propre revenu et de toutes les dépenses pour la vie courante et les études. Il est recommandé de conclure des contrats d'enseignement avec les professeurs choisis. L'ASMP met à disposition, sur demande, des tables contenant des estimations de frais au sujet des dépenses pendant les études.

## 1.6 Titres, domaine professionnel et marché du travail

Le titre qu'on obtient à la fin des études terminées avec succès est celui de Bachelor of Arts en musique de la haute école Kalaidos avec approfondissement en musique classique. Le programme des études décrit doit être accrédité par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT de même que par le Département fédéral de l'économie DFE. Ce procédé dure, par expérience, environ une année et demie. Les diplômes ne peuvent être accordés qu'à la suite de ce procédé subi avec succès. Si, contre toute attente, le nouveau programme d'études ne devait pas être accepté, les étudiant-e-s peuvent, en tout temps, commuter leurs études pour acquérir l'ancien diplôme d'enseignement de la SSPM.

Le marché du travail artistique fonctionne en règle générale indépendamment des diplômes obtenus. Chanter, jouer, communiquer et savoir s'organiser sont dans ce domaine, à côté de la question centrale de la qualité et de l'originalité artistiques, les piliers essentiels du succès. Le territoire hautement compétitif, internationalisé exige de longues années d'études intensives au niveau d'un titre de Master of Arts in Music Performance ou de formations encore plus élevées - et même là encore, le succès n'est aucunement garanti.

En ce qui concerne par contre la pédagogie musicale, les diplômes sont des certificats importants de compétence, qui, dans de nombreux cas, déterminent en même temps l'admission à une procédure de nomination. En Suisse, seul le titre de Master of Arts correspond à une qualification professionnelle pour les activités en pédagogie musicale (à l'exception des études spéciales pour l'acquisition du titre de Bachelor pour musique et mouvement, que l'ASMP n'offre cependant pas). C'est pourquoi il est important de tenir compte du fait que les études menant au titre de Bachelor ne donnent pas les qualifications suffisantes pour les activités dans le domaine de la pédagogie musicale. Des études complémentaires dans la filière Master of arts sont nécessaires.

## **2. Profil des compétences pour le titre de Bachelor**

### **2.1 Compétences pour l'admission à la formation Bachelor**

#### **2.1.1 Conditions d'admission**

Maturité professionnelle ou gymnasiale, diplôme d'une école professionnelle ou commerciale, diplôme d'une école secondaire supérieure ou formation identique; lorsqu'un candidat est extraordinairement doué ou qu'il dispose, depuis de longues années, d'une expérience professionnelle et d'une culture générale approfondie sans avoir acquis les diplômes ci-dessus, il est possible de l'admettre aux études à l'ASMP. Connaissances suffisantes en allemand, français ou italien.

Admission après un examen d'aptitudes.

#### **2.1.2 Compétences dans les disciplines**

- Techniques instrumentales avancées et/ou techniques vocales
- Capacité dans l'expression musicale en considération du contexte stylistique
- Capacité dans la reconnaissance des déroulements et des procédés musicaux et dans la dénomination de la mélodie, de l'harmonie et du rythme
- Connaissances de base en théorie musicale
- Expériences de musique d'ensemble
- Capacités élémentaires dans la lecture à vue d'une partition

#### **2.1.3 Compétences méthodologiques**

- Connaissances élémentaires des techniques d'exercice et de travail
- Application de connaissances stylistiques et théoriques

#### **2.1.4 Compétences sociales**

- Disposition pour la communication et le désir d'apprendre
- Capacité pour le travail en équipe
- Disposition à la critique

#### **2.1.5 Compétences personnelles**

- Volonté d'interpréter la musique artistiquement
- Fantaisie musicale et rayonnement
- Curiosité intellectuelle
- Capacité de se concentrer, de tenir le coup, discipline, authenticité et engagement
- Capacité de résister psychiquement et physiquement
- Capacité d'apprendre, flexibilité
- Capacité de réfléchir personnellement
- Capacité de s'organiser soi-même et de structurer, planifier ses activités durant plusieurs semestres

## **2.2 Compétences finales pour l'obtention du titre de Bachelor**

### **2.2.1 Compétences dans la discipline principale pour le titre de Bachelor**

#### **A) Compétences**

##### **Métier artistique**

- Hautes capacités instrumentales/vocales
- Capacité de s'exprimer artistiquement
- Base d'un profil artistique original

##### **Théorie musicale**

- Compétence auditive entraînée
- Transposition de bases musicales sur un instrument à clavier
- Capacité d'exercices stylistiques

##### **Répertoire**

Préparation et interprétation d'un répertoire de base dans les styles les plus importants (dans la discipline principale)

##### **Expérience de concerts en public**

Maîtrise des situations

##### **Expérience en improvisation**

Connaissance de différentes formes d'improvisation

##### **Expérience de musique d'ensemble**

Participation à différents ensembles de formation et style différents (chants, productions instrumentales, interaction)

##### **Capacités pratiques en musique**

- Jouer ou chanter à vue (déchiffrage)
- Compétences techniques de base avec un deuxième instrument (préparation du titre de Master pour la pédagogie)

## **B) Connaissances de base**

### **Formation musicale générale**

- Reconnaître, dénommer, mémoriser et remanier du matériel musical
- Reconnaître différentes techniques de composition, exécution d'exercices de styles
- Eléments de base d'histoire de la musique, de l'acoustique et de la connaissance des instruments, connaissance des styles et de leur interprétation en musique ancienne et nouvelle
- Capacité d'analyser, de contextualiser et de comprendre les éléments de la culture musicale générale

### **La recherche en musique**

Premier aperçu des bases scientifiques et des différents points de départ dans la recherche en musique et en pédagogie musicale

### **Connaissances de la profession**

- Aspects économiques et juridiques de la profession musicale
- Contact avec différentes institutions et les organisations du domaine professionnel et aperçu de la réalité du métier de musicien-ne et de pédagogues en musique

### **La musique et le corps humain**

- Expériences de base en musique et mouvement
- Connaissances de base dans le domaine de la médecine musicale (prévention, offres d'aide, introduction dans le domaine de la recherche)

## **C) Point fort**

Capacité des étudiant-e-s de choisir leur propre formation en vue du Master

### **Point fort libre**

Approfondissement d'intérêts et de capacités personnels ou formations antérieures sur la base d'une expérience professionnelle de longue durée

### **Point fort pour la préparation des études en vue du Master.**

- Coup d'œil sur le domaine professionnel de la pédagogie instrumentale ou du chant, coup d'œil sur différents styles pour favoriser la relation avec la diversité des styles en vue d'une activité de maître-esse de musique
- Coup d'œil sur le domaine professionnel du musicien ou de la musicienne qui se produisent en public

## **2.2.2 Compétences méthodologiques**

### **Application de techniques d'apprentissage personnelles**

- Stratégies d'apprentissage, d'exercice, de mémorisation et de répétition
- Management des connaissances et techniques de recherche (y compris les bibliothèques et les rapports avec les technologies informatives)
- Expériences de méthodes instrumentales, vocales, ou de techniques de mouvements et application dans la discipline principale

### **Travail analytique**

Capacité d'un travail analytique personnel en appliquant les connaissances musicales théoriques et historiques

### **Articulation entre les connaissances théoriques et la pratique**

Prise de conscience des liens et des relations entre les études théoriques et pratiques

### **Connaissances de base en vue de la conception du Projet**

Inclusion des connaissances esthétiques, artistiques, littéraires et socio-politiques dans le travail artistique individuel

## **2.2.3 Compétences sociales**

### **Capacité communicative**

- Capacités communicatives et sociales
- Travail collectif dans des projets, capacité de travail en groupe, habileté dans les négociations
- Capacités d'organisation, de présentation
- Langage clair et compréhensible, dans l'expression orale ou écrite, au sujet des œuvres interprétées/composées personnellement
- Flexibilité dans les rôles
- Capacité de supporter les conflits
- Capacité dans l'entretien de rapports sociaux

### **Intérêt pour les problèmes sociaux et éthiques**

Capacité de réagir avec souplesse dans un environnement professionnel, social et culturel en transformation

## **2.2.4 Compétences personnelles**

### **Développement d'une personnalité artistique et musicale**

#### **Pouvoir de transposition de compétences spéciales et méthodologiques**

- Capacité dans l'utilisation effective de sa propre fantaisie, de l'intuition, de la compréhension émotionnelle
- Capacité d'être créatif et flexible dans la solution de problèmes
- Capacité de réfléchir sur ses propres aptitudes et son savoir
- Capacité de critiquer de façon constructive son propre travail et celui des autres
- Capacité de traiter constructivement les critiques des autres
- Capacité de travailler individuellement sur une multitude de thèmes
- Capacité de rassembler des informations et de les relier
- Capacité de développer de façon critique des réflexions et des arguments
- Capacité de démontrer sa propre motivation et son autonomie

#### **Application personnelle de principes d'emploi du temps**

#### **Capacité de reconnaître sa propre structure physiologique et de développer des stratégies de prévention et d'optimisation**

### 3. Plans d'études et commentaires généraux

#### 3.1 Modules d'examen et de participation aux cours

Pour atteindre la flexibilité et l'individualisation souhaitées, l'ASMP s'oriente strictement selon les objectifs prévus dans la réforme de Bologne. C'est pourquoi, l'atteinte des objectifs est vérifiée dans plusieurs domaines par des examens afin de tenir compte de la préparation individuelle et du rythme d'apprentissage. Les modules concernés sont indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous. A ces modules d'examens s'ajoute la table horaire, sous 3.3., qui donne le plan indicatif. L'apprentissage individuel ou en groupes, l'investissement plus ou moins important dans le travail personnel, les différents rythmes d'acquisition ont une incidence directe sur le nombre de cours nécessaires et sur le moment des examens. Les critères d'examens n'en dépendent pas, mais sont uniformes et attestent de manière sûre que les buts sont atteints.

Dans certains domaines, l'enseignement est organisé de manière centralisée avec profit, ce qui permet, en plus de l'acquisition des connaissances, d'établir des contacts avec les événements culturels et pédagogiques, ainsi que des échanges et le travail en réseau entre étudiant-e-s. Ces domaines d'étude, connectés à des disciplines de la branche, ont une influence sur le module des examens (ils sont donc notés) et exigent un travail de présentation des étudiant-e-s dans le cours même, donc sans examen particulier. Ils seront décrits dans le tableau qui suit comme module de présence.

Une particularité des études musicales consiste à se produire sur scène, pendant et à la fin du cours, afin de vérifier que les buts d'apprentissage sont atteints. Une preuve de la production et une attestation de la direction du cours sont exigées.

##### 3.1.1 Vue d'ensemble – structuration recommandée pour une formation à plein temps d'une durée de six semestres

Domaines d'études	1. Semestre	2. Semestre	3. Semestre	4. Semestre	5. Semestre	6. Semestre
<b>Modules d'examen</b>						
Discipline principale	E	A E	A	A E	A	E
Disciplines théoriques	E			E	E	
Projet de Bachelor						P
Musique d'ensemble/ de chambre		A		A		P
Piano discipline secondaire	P			E		
Diction et langues (chant)			E			
<b>Modules de présence</b>						
Co-répétition Discipline Principale						
Chœur/ Ens.vocal / orch. / co-rép.						
Musique et recherche						
Bases physiologiques						
Informations prof./ orient.Master				D		
Introduction à la musique ancienne						
Introduction à la musique nouvelle						
Introduction à l'improvisation						
Prép. au Master (Perf. ou Pédag.)						(A)

Légende:

bleu: Ens. individuel  
vert: Ens. individuel ou en groupe  
orange: étude personnelle avec Mentorat

E: Examen  
A: Audition  
D : Discussion/ Entretien

Il est possible d'accélérer ou de ralentir le rythme des études selon les aptitudes d'un candidat / selon les circonstances. Des études à temps partiel d'une durée maximale de 10 semestres et intensives de 4 semestres au minimum sont possibles. Le choix exact des disciplines et la planification du nombre de semestres seront discutés avec la direction de l'Académie et fixés dans le contrat d'études. Le nombre total des heures jusqu'à l'acquisition du diplôme (voir les valeurs indicatives recommandées sous le chiffre 3.2) et les points ECTS des études à temps partiel ou des études intensives restent identiques. La fréquence de l'enseignement est adaptée aux besoins. Pour la structuration des études, voir sous chiffre 6.5.

## 3.2 Modules pour le noyau central des études

### 3.2.1 Plan d'études (Recommandations et durée indicative pour une formation de six semestres)

EI= Enseignement individuel, EG= Enseignement en groupe

	1e Sem. (16 Se)	2e Semestre	3e Semestre	4e Semestre	5e Semestre	6e Semestre	Réalisation	Points ECTS-			
	----- Période d'essai -----										
<b>Modules Noyau Central</b>								<b>135</b> <b>Chant: 132</b>			
<i>Discipline principale</i>	env. 20 h EI	env. 20 h EI	Journée ASMP	env. 20 h EI	env. 20 h EI	Journée ASMP	env. 20 h EI	env. 20 h EI	Concert Bachelor	- 2 journées de musique ASMP Attestation et Prise de position - 3 auditions publiques -attestation du prof. -examen final	81 <i>Chant:</i> 78
<i>Théorie (pour les détails, voir 3.2.2)</i>	env. 80 h EG ou EI	env. 80 h EG ou EI	Journée ASMP	env. 80 h EG ou EI	env. 80 h EG ou EI	Journée BA Bloc A	env. 80h EG ou EI	Examen BA Théorie Bloc B	(voir Projet BA)	- 1 journée de musique ASMP (Attestation et Prise de position) -attestation du prof. -examen final blocs A & B	44
<i>Projet Bachelor</i>		-	-	-	-	-	Mémoire de théorie et Analyse 180 h Travail personnel avec mentorat	Ciôture Théorie	Travail écrit- Examen par une commission d'experts	6	10
							Documentati on Concert Bachelor 120h Travail pers.	Concert Bachelor	Travail à présenter. Examen lors du concert Bachelor	4	

## 3.2.2 Explications concernant le plan d'études

### Discipline principale

L'enseignement dans la discipline principale doit être entièrement fréquenté auprès des professeurs accrédités à l'ASMP. Les frais, la durée exacte, le lieu et les heures d'enseignement sont fixés d'entente entre les professeurs et les étudiant-e-s. Durée recommandée: 16 semaines par semestre de 60 à 90 minutes d'enseignement dans la discipline principale. Les points ECTS tiennent compte pour le moins une classe par semestre. Si une classe contient moins de trois étudiant-e-s professionnels/professionnelles, les leçons doivent avoir lieu avec les étudiant-e-s d'un(e) autre enseignant(e) du même instrument. Pour les instruments rares, les instruments de la même famille sont tolérés.

L'enseignement dans la discipline principale comprend l'acquisition des compétences en lecture à vue pour les instruments et le chant.

### Théorie

L'enseignement en théorie doit être entièrement fréquenté auprès des professeurs accrédités à l'ASMP. Les frais, la durée exacte, le lieu et les heures d'enseignement sont fixés d'entente entre les professeurs et les étudiant-e-s. Des groupes peuvent être formés pour quelques disciplines ou toutes les disciplines.

La formation embrasse les domaines suivants:

	ECTS
1) Solfège (écrit)	6
2) Solfège (oral)	6
3) Harmonie (écrit) et Mémoire	6
4) Harmonie (oral)	6
5) Analyse des formes et Analyse (écrit)	5
6) Analyse des formes et Analyse (oral)	5
7) Histoire de la musique (oral)	5
8) Analyse auditive et connaissance des styles (oral)	2
9) L'acoustique et la connaissance des instruments (écrit)	3
Total	44

Pour les détails des branches, voir la description des modules et le règlement des examens. La répartition des heures au sein du cours de théorie (environ 80 h par semestre EI et EG) incombe au professeur responsable.

Les disciplines théoriques peuvent être réparties en deux blocs et passées au maximum sur une année.

Elles sont à indiquer lors de l'inscription à l'examen de théorie. Si une branche inscrite comporte de l'écrit et de l'oral, tous deux doivent être examinés lors de la même session.

### Le Projet de Bachelor

Il se compose de deux parties, aidant à la réflexion sur sa conception personnelle et l'interprétation, ainsi qu'à l'approfondissement des connaissances d'exécution musicale.

Le Mémoire de "Théorie musicale et Analyse" concerne l'histoire de la musique et l'analyse d'une œuvre au choix faisant partie du programme du récital Bachelor. Le travail doit être exécuté de manière autonome, bien qu'il soit possible de se faire conseiller par un mentor (soit le/la professeur de théorie, soit un-e professeur accrédité-e ASMP).

La "Documentation du programme de concert Bachelor" reflète la conception du programme établi comme introduction au programme de concert.  
Le travail peut être présenté par écrit ou sous une autre forme (voir les détails dans le règlement des examens)

**Les « journées de musique » ASMP**

Les « journées de musique » ASMP, obligatoires, sont évaluées sous la forme d'une "Attestation et prise de position". Pour les détails, voir le chapitre sur les examens.

### 3.3 Plan d'études et commentaires généraux des disciplines obligatoires

#### 3.3.1 Modules d'horaire (Recommandation et durée indicative – EI = Enseignement Individuel ; EG = Enseignement en groupe)

	1e Sem.(16 Se)	2° Semestre	3° Semestre	4° Semestre	5° Semestre	6° Semestre	Réalisation	Points ECTS-
	----- Période d'essai -----							
<b>Modules du domaine principal</b>								<b>32</b> <b>Chant: 35</b>
Piano comme deuxième instrument	Examen admission env. 10 h EI	env. 10 h EI	env. 10 h EI	env. 10 h EI	Examen	-	Examen	8
Co-répétition (discipline principale)	-	-	-	-	8 h EI	8 h EI	Attestation	3
Musique d'ensemble / de chambre	-	10 h EG/cours	-	10 h EG/cours	-	10 h EG/cours	2 Auditions Test Concert Bachelor	9
Chœur (tous)	-	-	Projet	-	-	-	Attestation	2
Ensemble vocal (pour le chant)	-	-	-	Projet	-	-	Attestation	2
Orchestre (instrumentistes)	-	-	-	Projet	-	-	Attestation	2
Co-répétition (piano)	-	-	-	Projet	-	-	Attestation	2
Musique et recherche	-	15 h EG: Bases et domaines de recherche musicale	-	-	-	-	Attestation	2
Bases physiologiques de la pratique musicale	15 h EG cours: Introduction	30 h de travail corporel dans 2 domaines au choix de la liste ASMP EI ou EG					Attestation	4
Connaissances du domaine profess., Management individuel et du temps, Orientation pour le Master	-	-	16 h de cours intensif (Séminaire)	Entretien	-	-	Test, entretien avec préparation écrite en vue de l'orientation Master	2
Module particulier pour le chant: Diction et langues	10 h EI ou EG	-	10 h EI ou EG	Journée musique	-	-	Examen lors des journées de musique ASMP	3

### 3.3.2 Commentaire général des modules des disciplines obligatoires

#### **Piano comme deuxième instrument**

Les cours de piano en tant que discipline secondaire doivent être suivis auprès d'enseignant-e-s accrédité-e-s à l'ASMP. L'examen a lieu dès que le niveau exigé est atteint- en règle générale après 4-6 semestres. Il est aussi possible, sur recommandation de l'enseignant-e, de passer l'examen plus tôt. Pour les étudiant-e-s en piano, cette discipline tombe et se répercute dans le calcul des points ECTS.

#### **Co-répétition dans la discipline principale**

L'enseignement co-répétition dans la discipline principale est à suivre chez un-e professeur accrédité-e ASMP, en principe en plus de l'enseignement de la discipline principale.

#### **Musique de chambre / Musique d'ensemble**

Des cours externes, répondant aux exigences, peuvent être pris en compte. Les ensembles de musique de chambre doivent compter au moins trois partenaires (pour les exceptions, voir les commentaires spécifiques aux branches). Pour la musique de chambre, tous les concerts seront décrits selon leur forme et leur contenu, en tenant compte de la répartition des voix solistes ou autres.

#### **Chœur / Ensemble vocal / Orchestre**

Dans ces trois domaines, des projets externes peuvent être pris en compte.

Il existe une liste de projets d'institutions partenaires. La reconnaissance de cours en-dehors de cette liste doit être soumise à la commission de formation professionnelle. L'Ensemble vocal peut comporter plusieurs formes, notamment de petits ensembles (2-4) pour l'exécution de pièces pour Chœur et ensemble vocal.

#### **Co-répétition (piano)**

Les étudiant-e-s en piano doivent présenter un projet de co-répétition, qui peut être l'accompagnement d'instrumentistes, de chanteurs/chanteuses ou de chœurs. Il sera suivi et attesté par le/la professeur de piano principal, par un-e professeur accrédité-e instrumentiste, chanteur/chanteuse ou chef d'orchestre.

#### **Bases physiologiques de la pratique musicale**

Après une introduction sur les bases physiologiques de la pratique musicale, une vue d'ensemble de la perception corporelle et de l'affermissement du corps, de connaissances importantes de musique et physiologie sportive et d'une brève vue d'ensemble des domaines et des offres de la médecine musicale, l'étudiant-e choisira deux domaines, d'un minimum de 30 heures de cours de techniques reconnues, pour l'entraînement de la perception corporelle.

#### **Connaissances du domaine professionnel / Management individuel et du temps /Orientation pour le Master**

Un aperçu sur le domaine professionnel doit faciliter le choix des études en vue du Master et démontrer les côtés forts et faibles de l'emploi du temps et du programme de travail individuel. Premières bases pour la rédaction de demandes d'emploi et d'un curriculum vitae personnel. Abord des questions budgétaires, de recherche de mécénat, de problèmes juridiques.

Lors d'un entretien personnel avec la direction de l'Académie, à la fin du 4ème semestre, l'organisation des études Master sera envisagée et sa préparation organisée, avec une recommandation écrite du/de la professeur de discipline principale.

#### **Diction et langues (Module particulier pour le chant)**

Cet enseignement est à suivre auprès de professeurs accrédités. L'examen sera organisé dans le cadre d'une « journée de musique » ASMP.

### 3.4. Plans d'études et commentaires généraux concernant les domaines des disciplines à option

#### 3.4.1 Modules du plan d'études pour le domaine des disciplines à option

(Durées recommandées pour des études à plein temps de 6 semestres)

	1e Semestre (16Se)	2e Semestre	3e Semestre	4e Semestre	5e Semestre	6e Semestre	Accomplissement	Points ECTS	
	----- Période d'essai -----								
<b>Modules du domaine des discipl.à option A</b>									<b>7</b>
<i>Préparation aux études de Master Pédagogie</i>	-	-	-	-	15h EG cours introduction et pratique Semaine de visites de cours	-	-Attestation -recommandation par le prof. -présentation	3	7
					Semaine de visites de cours	-	-Attestation -Rapport	2	
					15 h EG / ou EI " jazz et musiques actuelles pour classiques"		-Attestation Recommandation des enseignants -Un concert	2	
<i>Préparation aux études de Master Performance</i>	-	-	-	-	15 h Concert, Technique de mémorisation, Exercice personnel	-	-Attestation -Recommandation des enseignants -Un concert	2	7
	-	-	-	-	<i>Instr.</i> : Projet d'orchestre (pour les étudiants d'un instr. à clavier: 2e instrument)		Attestation	2	
	-	-	-	-	<i>Instrumentistes</i> : 2e instrument 10 h EI	2e instrument 10 h EI	-Attestation -Audition -Attestation du professeur	3	
	-	-	-	-	<i>Chant</i> : Travail scénique, 16 h EG		-Attestation	2.5	
	-	-	-	-	<i>Chant</i> : Master Class (Technique ou Interprétation) - cours intensif		-Attestation	2.5	
<b>Modules du domaine des discipl. à option B</b>									<b>6</b>
<i>Intro. Musique nouvelle</i>			15 h cours, EI ou EG				-Attestation	2	
<i>Intro. Musique ancienne</i>			15 h cours, EI ou EG				-Attestation	2	
<i>Improvisation</i>			15 h cours, EI ou EG				-Attestation	2	
<b>Domaine libre</b>									<i>libre</i>
Cours ASMP	-	-	-	-	-	-	-Attestation		
Cours externes	-	-	-	-	-	-	-Attestation		

### 3.4.2 Commentaire général concernant les modules des domaines de disciplines à option

#### Orientation pour les études de Master

Une orientation en vue des études pour l'acquisition du titre de Master doit être fréquentée. Les séances d'orientation, fixées sur la base d'une recommandation écrite de l'enseignant-e principal-le et à la suite d'un entretien avec la direction de l'Académie, doivent être suivies par les étudiant-e-s. Ces modules d'orientation sont offerts au moins une fois par année.

L'orientation pour le titre de Master en pédagogie comporte:

- Une semaine de visites de cours en auditeur libre (10 leçon) auprès d'enseignant-e-s diplômé-e-s - en règle générale la moitié des leçons pour son propre instrument et trois instruments différents dans l'ensemble. Un rapport doit être rédigé (environ une page A4) sur une des leçons de son propre instrument.
- L'introduction est donnée en deux blocs pendant un semestre. Entre-temps a lieu une séquence d'enseignement individuel. Le premier bloc a lieu avant la visite de cours en auditeur/auditrice libre, le second à la suite.
  - o Premier bloc (au début du semestre):  
Les étudiant-e-s se familiarisent avec les principaux domaines de la pédagogie et de la didactique. Le but est "l'ébauche d'une carte topographique" sur la base d'une opinion pratique, développée, par exemple, à l'appui d'une séquence d'enseignement vidéo. Tous/Toutes les étudiant-e-s enseignent (par exemple les uns aux autres) dans une courte séquence d'enseignement discutée après coup. Des missions d'observation pour sa propre activité d'enseignant-e et pour la semaine de visites de cours sont données. Ces missions peuvent aussi être individualisées (sur la base de courtes séquences d'enseignement).
  - o 8 leçons sont données à son propre élève. Les missions d'observation du premier bloc sont discutées.
  - o Deuxième journée - bloc (en fin de semestre) :  
La rétrospective sur sa propre activité d'enseignant-e a lieu au moyen d'une brève présentation de chaque étudiant-e (10 minutes par personne). La discussion du rapport de la semaine de visites de cours est ajoutée à la rétrospective. Premier approfondissement de certains domaines. Auto-évaluation.
- Jazz et Musiques actuelles pour les étudiant-e-s classiques:  
15 heures de pratique instrumentale. Enseignement individuel ou en groupe (band workshop)

L'orientation pour le titre de Master Performance comporte:

- Introduction: Le cours d'introduction doit familiariser les étudiant-e-s avec:
  - o Le concert public, l'entraînement au concert, l'analyse du concert
  - o Les techniques de mémorisation et leur application
  - o Les techniques d'exercice et leur application
  - o Un concert fait partie de l'introduction.
- Projet d'orchestre et d'un deuxième instrument (pour les instrumentistes)
- Un deuxième instrument (pour les étudiant-e-s au clavier)
- Le travail sur scène et des cours d'interprétation et de Maîtres (pour les chanteurs)

#### Introduction à la Musique ancienne, à la Musique nouvelle / Improvisation

Dans chacun de ces domaines 15 heures sont à suivre. Les cours externes de troisième niveau qui offrent les contenus exigés sont reconnus. Tous ces cours contiennent de la théorie et de la pratique. L'accent est mis sur la vue d'ensemble de ces domaines et sur l'application des connaissances de base.

#### Domaine libre au choix

Les cours du troisième niveau peuvent être reconnus et indiqués sur le diplôme comme supplément de formation.

## 4. Descriptions des modules

### 4.1 Descriptions des modules pour le noyau central des études

#### 4.1.1 Discipline principale

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** connaissance des techniques d'exercice et d'exécution, connaissance des principaux domaines du répertoire et des œuvres importantes de son instrument, compétences de travail sérieux, autonome, musical et artistique, capacité d'interpréter des pièces de difficulté moyenne en prima vista (jouer ou chanter)

**Contenu d'enseignement:** apprentissage des techniques professionnelles d'exécution et d'exercice, acquisition d'un répertoire stylistiquement large et interprété selon des bases solides, apprentissage de la lecture à vue et de compétences d'interprétation

**Forme d'enseignement:** enseignement individuel, étude personnelle, leçons en classe

**Durée:** environ 6 semestres à environ 20 leçons plus étude personnelle

**Type:** module d'examen

**Accomplissement:** contrôle permanent des prestations, 3 auditions libres, 2 auditions dans le cadre des journées musicales ASMP (Attestation et Prise de position), attestation des enseignant-e-s, examen pratique Bachelor

**Engagement:** 81 points ECTS correspondant à 2430 heures de travail (pour le chant: 78 points ECTS correspondant à 2340 heures de travail)

#### 4.1.2 Solfège (écrit)

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** prise de conscience d'éléments entendus, de leurs structures et déroulement, démontrée en les nommant ou en les notant, entraînement de la mémoire

**Contenu d'enseignement:** Les éléments sont, par exemple: les intervalles, les figures rythmiques, la mesure, le timbre, etc.

Les structures sont, par exemple: la construction des accords, les gammes, l'ordre des mesures, etc.

Le déroulement est, par exemple: les cadences, les séquences, les modulations, l'évolution de la forme, etc.

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres à environ 80 leçons plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (écrit)

**Accomplissement:** contrôle permanent de prestation, Journées ASMP, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 6 points ECTS correspondant à 180 heures de travail

#### 4.1.3 Solfège (oral)

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** développement de la représentation auditive d'éléments musicaux ou de notes, de structures et de déroulements, en les chantant ou en reconnaissant les erreurs d'une exécution sonore, entraînement de la mémoire

**Contenu d'enseignement :** Les éléments sont, par exemple: les intervalles, les figures rythmiques, la mesure, le timbre, etc.

Les structures sont, par exemple: la construction des accords, les gammes, l'ordre des mesures, etc.  
Le déroulement est, par exemple: les cadences, les séquences, les modulations, l'évolution de la forme, etc.

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres faisant partie des 80 leçons de théorie au semestre plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (oral)

**Accomplissement:** contrôle permanent de prestation, Journées ASMP, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 6 points ECTS correspondant à 180 heures de travail

#### 4.1.4 Harmonie (écrit et oral)

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** connaissance de la technique harmonique et compétences dans plusieurs domaines de l'harmonie historique de 1450 à nos jours dans l'arrangement de pièces (pour les détails, voir le vademecum)

**Contenu d'enseignement:** exercices d'harmonie et analyses (pour les détails, voir le vademecum)

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres faisant partie des 80 leçons de théorie au semestre plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (écrit et oral)

**Accomplissement:** contrôle permanent de prestation, Journées ASMP, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 12 points ECTS correspondant à 360 heures de travail

#### 4.1.5 Analyse des formes et analyse (écrit et oral)

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** 1. capacité de reconnaître la structure musicale d'une pièce dans les grandes lignes ainsi que dans les détails (enchaînements, structures différentes de diverses strates) 2. capacité de décrire les structures et leur déroulement dans leurs significations et de montrer la relation entre les éléments 3. capacité de les ordonner et dans l'histoire et selon leurs types de formes

**Contenu d'enseignement:** exercices et analyses (pour les détails, voir le vademecum). En ce qui concerne les deuxième et troisième points, la terminologie n'est pas unique, ce qui peut amener, en particulier pour les travaux écrits, à des explications et définitions. Les compétences en analyse ne doivent pas se limiter à des œuvres des époques de l'harmonie fonctionnelle, mais à toutes les espèces et types de formes depuis environ 1500 jusqu'à nos jours. Selon l'œuvre, l'accent de l'analyse peut varier : harmonie, motifs/ thématique, phraséologie, instrumentation/sonorité, etc.

L'objectif central de formation est une compétence de lecture de principe (selon les textes musicaux de styles différents et la reconnaissance de leurs paramètres). Le/La candidat-e doit pouvoir, à l'aide de l'analyse, comprendre l'œuvre, ce qui peut l'aider dans son interprétation et pour l'exercice (reconnaissance des fonctions, etc.)

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres faisant partie des 80 leçons de théorie au semestre plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (écrit et oral)

**Accomplissement :** contrôle permanent de l'exécution du travail, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 10 points ECTS correspondant à 300 heures de travail

#### 4.1.6 Histoire de la musique

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** être capable de se référer à la situation de la musique occidentale, de l'Antiquité à nos jours

**Contenu d'enseignement:** histoire de la musique occidentale de l'Antiquité à nos jours. L'accent principal ne sera pas donné à quelques dates, noms et œuvres, mais plutôt à un travail de rapports, à la classification et à l'enchaînement des manifestations. Une attention particulière sera portée sur les origines et le développement des genres musicaux et des formes de la musique vocale et instrumentale. Des connaissances biographiques ne seront exigées que de manière complémentaire.

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres faisant partie des 80 leçons de théorie au semestre plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (oral)

**Accomplissement:** contrôle permanent de prestation, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 5 points ECTS correspondant à 150 heures de travail

#### 4.1.7 Analyse auditive et connaissance des styles

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** capacité de décrire les styles, la forme et la structure harmonique dans les grandes lignes et en détail, ainsi que la classification dans l'histoire de la musique, par des exemples de différentes époques (soit à l'écoute, soit sur partition)

**Contenu d'enseignement:** exercices d'analyse et de style d'après des enregistrements ou sur partition

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres faisant partie des 80 leçons de théorie au semestre plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (oral)

**Accomplissement:** contrôle permanent de prestation, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

#### 4.1.8 Acoustique et connaissance des instruments

**Condition de participation:** examen oral d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

**Objectifs de qualification:** connaissance des différents phénomènes de l'acoustique, ainsi que des instruments utilisés actuellement et des instruments historiques

**Contenu d'enseignement:** voir objectifs de qualification

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel plus étude personnelle

**Durée:** environ 5 semestres faisant partie des 80 leçons de théorie au semestre plus étude personnelle

**Type:** module d'examen (oral)

**Accomplissement:** contrôle permanent de l'exécution du travail, attestation des enseignant-e-s, examen Bachelor en théorie

**Engagement:** 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

### 4.1.9 Projet de Bachelor

**Condition de participation:** achèvement du module «musique et recherche», réussite des semestres Bachelor 1-5, réussite de l'examen de théorie, conception du Projet de Bachelor acceptée par la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** aptitude à la conception personnelle de travaux écrits et à une destination publique claire, capacité de réflexion et d'analyse de sa conception et de son interprétation, connaissances approfondies du domaine théorique de son répertoire

**Contenu d'enseignement:** apprentissage autonome, créatif, dans un sens large d'une activité de recherche au service de sa propre formation musicale ou pédagogique, rédaction de deux travaux écrits

**Forme d'enseignement:** étude personnelle

**Durée:** au total 300 heures

**Type:** module d'examen

**Accomplissement:** deux travaux écrits de tailles différentes (voir le règlement des examens)

**Engagement:** 10 points ECTS correspondant à 300 heures de travail

## 4.2 Descriptions des modules des disciplines obligatoires

### 4.2.1 Enseignement du piano en tant que discipline secondaire

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor et exigences spécifiques au deuxième instrument (piano) selon exemples annexés

**Objectifs de qualification:** capacité d'accompagner en enseignant

**Contenu d'enseignement:** apprentissage des bases techniques du piano, exercice d'accompagnement au piano; en cas de capacités plus avancées: connaissance de la littérature de difficulté simple et moyenne

**Forme d'enseignement:** enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** environ 6 semestres à environ 8 leçons plus étude personnelle

**Type:** module d'examen

**Accomplissement :** examen

**Engagement:** 9 points ECTS correspondant à 270 heures de travail

### 4.2.2 Co-répétition en discipline principale

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** connaissances approfondies du répertoire, grandes capacités musicales, compétence élevée de concert

**Contenu d'enseignement:** travail en vue de la scène de pièces du répertoire, travail musical et de style

**Forme d'enseignement:** enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** environ 6 semestres à environ 8 leçons plus étude personnelle

**Type:** module d'examen

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

### 4.2.3 Musique de chambre/ Musique d'ensemble

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** capacité de participer à un ensemble musical et à l'organisation des répétitions, ainsi qu'à l'interprétation et de connaître des œuvres de musique de chambre concernées par son propre instrument

**Contenu d'enseignement:** apprentissage du travail d'ensemble des œuvres de musique de chambre, apprentissage de la pratique de la musique de chambre.

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou cours en bloc plus étude personnelle

**Durée:** 3 semestres de 10 leçons plus étude personnelle

**Type:** module d'examen

**Accomplissement:** trois concerts publics, attestations

**Engagement:** 9 points ECTS correspondant à 270 heures de travail

### 4.2.4 Chœur (tous)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** capacité de chanter dans un grand ensemble

**Contenu d'enseignement:** bases de la formation vocale et apprentissage du chant choral, capacité d'appliquer en musique les consignes de la direction, participation à un concert choral

**Forme d'enseignement:** projet à l'ASMP ou dans une institution partenaire

**Durée:** un projet

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation d'au moins une représentation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

### 4.2.5 Chœur / Ensemble vocal pour étudiant-e-s en chant

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** capacité d'accomplir un travail musical et artistique dans de petits et grands ensembles vocaux

**Contenu d'enseignement:** apprentissage de l'adaptation du timbre et du rythme dans de petits ensembles, capacité d'appliquer en musique les consignes de la direction, participation à un concert

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle, projet à l'ASMP ou dans une institution partenaire

**Durée:** un projet

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation d'au moins une représentation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

### 4.2.6 Orchestre (pour les instrumentistes)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** capacité de s'intégrer, par un travail musical et artistique, dans un orchestre de niveau professionnel, apprentissage de l'adaptation du timbre et du rythme dans un orchestre, capacité d'appliquer en musique les consignes de la direction

**Contenu d'enseignement:** participation à deux programmes de concert d'orchestre

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle, projet à l'ASMP ou dans une institution partenaire

**Durée:** deux projets

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation d'au moins deux concerts publics

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

#### 4.2.7 Projet de co-répétition (piano)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** première approche de l'accompagnement, sensibilité aux particularités de la co-répétition

**Contenu d'enseignement:** travail de pièces d'accompagnement (originales ou réductions d'orchestre)

**Forme d'enseignement:** enseignement sous forme de projet, étude personnelle

**Durée:** un projet d'au moins 10 leçons

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

#### 4.2.8 Musique et recherche

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** connaissance des techniques de recherche de base, capacité de concevoir et de mener de manière autonome une recherche importante en vue de la réalisation d'un projet

**Contenu d'enseignement:** aperçu des éditions, apprentissage des règles de citation et de diverses techniques de recherche, exercice de sélection et d'analyse de matériel existant, développement de ses questions en fonction du matériel existant, travail sur la planification de la conduite de projets et son contrôle

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle

**Durée:** cours de 15 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

#### 4.2.9 Bases physiologiques pour la pratique de la musique

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** sensibilisation à une vie saine et au déroulement des mouvements, connaissance des éléments physiologiques de base, connaissance d'exercices pour équilibrer corps et esprit, aperçu de l'offre d'assistance aux musiciens

**Contenu d'enseignement:** aperçu des éléments physiologiques de base, connaissance de la physiologie du sport, aperçu des techniques de la prise en compte et du renforcement du corps, comme les offres de musique et médecine, abord de deux sensibilisations de renforcement et stabilisation différentes, pratique des exercices

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** cours d'introduction de 15 leçons plus 30 heures de travail corporel actif (dans un domaine au choix), étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 4 points ECTS correspondant à 120 heures de travail

#### 4.2.10 Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** connaissances de base du champ professionnel, aperçu des conditions de base juridiques et économiques de la profession de musicien, notions d'auto-organisation en vue de présenter son travail personnel et ses qualifications afin de générer des contrats, aptitude à prendre une décision qualifiée pour des études de Master

**Contenu d'enseignement:** connaissance du milieu professionnel, apprentissage de techniques de présentation, exercices de présentation, prise de connaissance des différentes filières du Master

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle

**Durée:** 16 leçons plus travail personnel

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation, entretien de planification des études en vue du Master

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

#### 4.2.11 Diction et langues (pour étudiant-e-s en chant)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** sensibilisation à la prononciation et aux différentes langues utilisées dans la littérature chantée, connaissance de la phonétique (alphabet phonétique international), connaissance des règles de prononciation dans les langues les plus utilisées dans la littérature chantée classique, prononciation correcte de différentes langues les plus fréquemment utilisées en chant, attention particulière aux mots chantés

**Contenu d'enseignement:** apprentissage des bases techniques, adaptation de la connaissance des méthodes de travail pour atteindre les buts de qualification (voir ci-dessus)

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe ou enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** 2 semestres à environ 10 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** examen de récitation dans le cadre d'une journée ASMP

**Engagement:** 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

### 4.3 Descriptions des modules pour le domaine des disciplines à option

#### 4.3.1 Introduction à la formation pédagogique en vue du Master

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres Bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** connaissance des bases des études Master choisies, connaissance des principaux domaines du champ pédagogique-didactique, premières expériences d'enseignement

**Contenu d'enseignement:** aperçu du champ pédagogique-didactique, observation d'une séquence d'enseignement, enseignement d'une séquence courte, enseignement d'une séquence de 8 leçons, apprentissage des notions fondamentales, auto-évaluation

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle

**Durée:** 15 leçons de cours en groupe, leçons personnelles (séquence d'enseignement) plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation, présentation à l'intérieur du cours

**Engagement:** 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

### 4.3.2 Visites de cours (préparation à la formation pédagogique en vue du Master)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** aperçu de la vie quotidienne d'enseignant-e-s de musique

**Contenu d'enseignement:** accompagnement de plusieurs enseignant-e-s de son instrument et d'autres instruments pendant dix heures d'activité musico-pédagogique quotidienne, rédaction d'un compte-rendu de visite

**Forme d'enseignement:** stage pratique, étude personnelle

**Durée:** 10 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestations, compte-rendu de visite (destiné à la commission d'examen Bachelor)

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

### 4.3.3 Jazz/ Musiques actuelles pour la formation classique (préparation à la formation pédagogique en vue du Master)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** aperçu des bases du jazz et musiques actuelles pour son propre instrument, premières expériences musicales et techniques sur son propre instrument, dans le style idoine

**Contenu d'enseignement:** connaissance des bases des techniques de jeu propres aux styles, interaction dans un groupe musical (band workshop)

**Forme d'enseignement:** enseignement individuel et en groupe, étude personnelle

**Durée:** cours de 15 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement :** attestation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

### 4.3.4 Introduction à la formation Performance en vue du Master

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** connaissances des bases des études Master choisies, bonnes compétences de concerts, amélioration de la technique de mémorisation et d'exercice

**Contenu d'enseignement:** entraînement à se produire en concert, observation de concerts, exécution, transmission de techniques de mémorisation et d'exercice, entraînement à la mémorisation et à l'exercice

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle

**Durée:** 15 leçons

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation, compte-rendu de visite (destiné à la commission d'examen Bachelor)

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

#### 4.3.5 Projet d'orchestre (préparation à la formation Performance instrumentale en vue du Master)

Voir 4.2.6

#### 4.3.6 Deuxième instrument ou instrument complémentaire (préparation à la formation Performance instrumentale en vue du Master)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** maîtrise des bases techniques en vue d'une activité semi-professionnelle

**Contenu d'enseignement:** apprentissage des bases techniques, adaptation des connaissances pour atteindre les objectifs de qualification (voir plus haut)

**Forme d'enseignement:** enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** 2 semestres de 10 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** contrôle des prestations, attestations, auditions publiques, attestation des enseignant-e-s

**Engagement:** 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

#### 4.3.7 Travail scénique (préparation à la formation Performance en chant en vue du Master)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** connaissances des bases du travail scénique, sensibilisation au mouvement, à la mimique et à la conception de l'espace

**Contenu d'enseignement:** apprentissage des bases théoriques de l'action scénique, exercices de scènes concrètes de la littérature chantée

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe, étude personnelle

**Durée:** 16 leçons (cours) plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2,5 points ECTS correspondant à 75 heures de travail

### 4.3.8 « Master Class » (préparation à la formation Performance en chant en vue du Master)

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor, achèvement des semestres bachelor 1-4, achèvement du module « Information dans le domaine professionnel, organisation du temps et de son travail, orientation pour le Master », entretien avec la direction de l'Académie

**Objectifs de qualification:** bonne résistance au stress, prise de conscience de sa propre technique, élargissement du répertoire, expérience d'autres concepts d'interprétation

**Contenu d'enseignement:** réflexion et amélioration de ses capacités techniques, travail approfondi de son répertoire, observation de situations d'enseignement, écoute d'un répertoire élargi, exercice de compétences de scène, élévation du seuil de tolérance, gestion de situations de stress, possibilité d'affiner l'interprétation

**Forme d'enseignement:** « Master Class » public chez un(e) professeur inconnu(e), enseignement individuel et cours en groupe, étude personnelle

**Durée:** projet sur une semaine

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2,5 points ECTS correspondant à 75 heures de travail

### 4.3.9 Introduction à la musique nouvelle

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** capacité de travailler de manière autonome des œuvres de musique nouvelle (contemporaine), premières expériences de réalisation des partitions contemporaines dans la pratique musicale

**Contenu d'enseignement:** pratique de la réalisation de partitions contemporaines, aperçu de l'histoire et des grands courants de la musique contemporaine (depuis l'atonalité) ainsi que de la notation spécifique

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et/ou enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** cours de 15 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

### 4.3.10 Introduction à la musique ancienne

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** aperçu de la pratique d'exécution historique et des bases diverses de styles selon les époques, premières expériences de réalisation des connaissances concrétisées par l'interprétation

**Contenu d'enseignement:** pratique de la réalisation musicale de partitions historiques, travail des bases théoriques en vue de l'interprétation (selon les styles et époques) avec des documents originaux

**Forme d'enseignement:** cours individuels ou en groupe, étude personnelle

**Durée:** cours de 15 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

### 4.3.11 Improvisation

**Condition de participation:** examen d'admission réussi selon la définition des compétences d'entrée en Bachelor

**Objectifs de qualification:** aperçu des principaux concepts d'improvisation, capacités basiques d'improvisation seul ou en groupe

**Contenu d'enseignement:** apprentissage et exercices de divers concepts d'improvisation

**Forme d'enseignement:** enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude personnelle

**Durée:** cours de 15 leçons plus étude personnelle

**Type:** module de présence

**Accomplissement:** attestation

**Engagement:** 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

## 5. Règlement d'examens

### 5.1 Dispositions générales

Les études sont à effectuer auprès d'un-e professeur accrédité-e ASMP.

Les cours accomplis à l'extérieur auprès d'enseignant-e-s qualifié-e-s de niveau tertiaire, dont les contenus correspondent au plan d'études ASMP, pourront être reconnus, comme indiqué dans le guide d'études, moyennant une taxe administrative.

Les cours et parties d'études qui ont été accomplis avant l'admission aux études à l'ASMP, doivent être annoncés au plus tard pendant le premier semestre des études ASMP afin d'être dûment reconnus sans frais. En cas d'annonce tardive, la règle ci-dessus pour la reconnaissance de cours externes prévaut.

Les branches suivantes peuvent être reconnues si elles ont été accomplies dans des institutions de niveau tertiaire par des enseignant-e-s non accrédité-e-s:

- Projet de Bachelor
- musique de chambre/ musique d'ensemble (au moins 1/3 accompli de manière interne)
- chœur / ensemble vocal / orchestre / projet de co-répétition (piano) (reconnaissance gratuite de cours externes)
- travail corporel (reconnaissance gratuite de cours externes)

Cette liste est close. Pour clarifier la reconnaissance concrète de cours externes dans ces branches, il est recommandé de prendre contact auparavant avec le secrétariat d'études.

La malhonnêteté (la présentation du travail d'autrui comme étant le sien) entraîne en principe l'annulation de tous les résultats d'examens en relation avec le plagiat. La commission d'expert-e-s de l'examen concerné a la compétence de recommander cette annulation à la direction de l'Académie ou de la décréter directement. L'instance de recours est la commission de la formation professionnelle.

Pour chaque examen, des notes sont attribuées (excepté pour les examens dont l'évaluation se limite aux formules «réussi/échoué»). Les notes découlent toujours de la performance en question. S'il y a des doutes au sujet du travail personnel de l'étudiant-e, l'évaluation se base sur ce qui est présenté et non pas sur les doutes. Cependant les doutes peuvent entraîner l'annulation postérieure du résultat de l'examen.

La moyenne générale Bachelor est arrondie au quart de point. Autrement l'évaluation se fait toujours en dixièmes. Un examen noté est réussi si la moyenne atteint au moins 4.0. Ceci vaut pour tous les examens individuels ou partiels, sauf si le présent règlement stipule expressément une disposition divergente.

Le règlement de recours de la Haute Ecole Spécialisée Kalaidos fait foi.

Si la direction des examens est absente lors d'un examen, pour lequel il est prévu qu'elle attribue des notes, la direction de l'Académie peut décréter que la direction de l'examen soit séparée de la notation. Dans ce cas, la commission d'examen désigne une direction d'examen suppléante ne donnant pas de notes, plus un-e expert-e général-e donnant des notes.

## 5.2 Admission

### 5.2.1 Dispositions générales

Sont admis à l'examen d'admission des candidat-e-s avec les qualifications suivantes:

- maturité gymnasiale reconnue ou
- maturité professionnelle ou
- diplôme d'une école reconnue de diplôme ou de commerce de trois ans ou
- diplôme d'une autre école reconnue de formation générale du degré secondaire II ou
- preuve d'une formation équivalente par une autre institution

Dans des cas exceptionnels, il est possible de ne pas exiger l'achèvement d'une formation secondaire II si un talent artistique exceptionnel et/ou une large expérience professionnelle accompagnée d'une formation générale peuvent être prouvés («cas Sur Dossier»). L'admission peut être rattachée à des conditions. En cas de doute, le règlement d'admission de la Haute Ecole Spécialisée Kalaidos fait foi.

Les candidat-e-s qui ne sont pas de langues allemande, française ou italienne doivent justifier leurs connaissances d'une de ces langues. En cas de connaissances linguistiques insuffisantes, un examen devra être passé dans l'une de ces trois langues jusqu'à la fin du 3e semestre au plus tard. Des connaissances linguistiques minimales de niveau B2 sont exigées, selon le cadre de référence européen.

Avec l'inscription pour l'examen le candidat/la candidate remettra un bref CV (avec des indications sur la formation générale et musicale et, cas échéant, d'expérience professionnelle), de même qu'une lettre de motivation pour ses études de musique et le but de sa formation. Dans l'inscription, un centre d'intérêt peut être indiqué, dans le but de le renforcer pendant les études.

L'examen d'admission consiste en une partie pratique (A), une partie théorique (B) et en un entretien d'admission (C). L'entretien d'admission n'est pas évalué séparément et aide à l'évaluation des parties A et B. Dans des cas exceptionnels, sur demande à la commission de formation professionnelle, des parties d'examen peuvent être supprimées. La décision de la commission d'expert-e-s annoncée à la suite de l'examen d'admission se borne aux termes de «réussi / échoué» pour les parties d'examen A et B séparément et pour l'examen d'admission en totalité. Une partie d'examen non réussie peut être repassée au plus tôt dans six mois. Après la réussite de l'examen d'admission, les études professionnelles sont à exécuter auprès d'un-e professeur accrédité-e par l'ASMP. Dans l'entretien d'admission, les aspects biographiques, l'expectative professionnelle, l'engagement prévu, les buts personnels et professionnels en relation avec les études ainsi que la motivation seront abordés. La prestation de l'examen peut aussi faire partie de l'entretien.

Si la partie A ou la partie B ou les deux parties A et B ne sont pas réussies deux fois ou plus de deux fois, la commission des expert-e-s décide après quel laps de temps un examen d'admission ultérieur est possible. Cette décision de la commission des expert-e-s est définitive.

Pour l'admission définitive aux études, les deux parties A et B de l'examen doivent avoir été réussies. Une admission provisoire est possible, si seule une des deux parties est réussie. L'admission provisoire aux études n'offre aucune garantie pour une admission définitive ultérieure aux études. La partie des examens non réussie est à passer au plus tard après une année. Si le candidat/la candidate échoue à nouveau, les études provisoires ne peuvent être prolongées et il n'y a pas d'admission possible.

## 5.2.2 Organisation des examens

Les examens ont lieu une fois par semestre. Les délais d'inscription doivent être respectés. Les inscriptions tardives ou incomplètes ne peuvent être prises en considération. A l'inscription seront joints, le programme des examens, la lettre de motivation et la recommandation écrite de l'enseignant-e préparant-e.

Les parties théoriques et pratiques de l'examen durent chacune au maximum 20 minutes. La partie théorique est orale et aura lieu, dans la mesure du possible, directement après la partie pratique.

Durée de l'examen d'admission (parties pratique et théorique, entretien d'admission avec le/la candidat-e sur sa prestation, délibération des expert-e-s et restitution): 90 minutes

### 5.2.2.1 Partie pratique

Exécution de trois œuvres, groupes d'œuvres ou phrases de styles et techniques différents. A l'examen d'admission de chant, il est attendu au moins deux langues. Une des œuvres doit être contemporaine et présenter les courants relevant de la technique de composition actuelle. Il n'est pas nécessaire de jouer ou chanter par cœur.

Durée du récital: au maximum 20 minutes.

En plus il est exigé:

- Lecture à vue sur son instrument (pour le chant: lecture à vue chantée)
- Pour le chant: récitation par cœur d'un texte court dans la langue maternelle ou de l'examen (prose ou poésie)
- Exécution au piano comme instrument secondaire (au choix, durée 2-3 minutes)

Les étudiant-e-s pianistes sont libérés de la pièce au piano.

### 5.2.2.2 Partie théorique

Les candidat-e-s doivent démontrer un niveau de savoir musico-théorique, qui rend probable le passage de l'examen final de théorie en six semestres. A cette fin, une préparation par un-e enseignant-e accrédité-e est recommandée avant l'examen d'admission, d'une durée d'environ deux semestres (cours préliminaire).

De plus, la partie théorique de l'examen d'admission sert à évaluer le potentiel musico-théorique du/de la candidat-e et complète l'impression de leur personnalité musicale.

L'objet principal de l'examen théorique est une connaissance approfondie des phénomènes élémentaires mélodiques et harmoniques en majeur et mineur. Elle sera démontrée par l'écoute/ le chant/ la dénomination/ la notation/ ainsi que par la lecture/ le déchiffrement/ la dénomination, plus des épreuves de rythme. L'exigence de connaissances scientifiques n'est pas exigée afin d'éviter que les candidat-e-s ne s'approprient des terminologies erronées ou insuffisantes qui devraient être réappprises ultérieurement.

L'application de capacités théoriques suivantes fait partie de l'examen d'admission:

- en discipline principale (instrument ou chant): rejouer, rechanter et continuer ce qui a été entendu, improviser
- en piano (discipline secondaire): déchiffrer et continuer des suites d'accord (cadences)

Les séquences commencent simplement pour s'accroître en difficulté, afin d'établir l'état de la situation du/de la candidat-e et déterminer les points forts et faibles.

Les candidat-e-s reçoivent une restitution orale différenciée de la commission d'examen quant à leur capacité d' "écoute", "chant", "sensation harmonique", "sensation de tempo", "application théorique dans la discipline principale et discipline secondaire piano".

Des exemples d'épreuves sont joints en annexe.

### **5.3 « Journées de musique » ASMP**

Chaque année est organisée une « journée de musique » ASMP. Les auditions des « journées de musique » ASMP sont publiques. Ces journées comprennent les deux domaines ci-dessous et concernent tous/toutes les étudiant-e-s. L' "Attestation et Prise de position" délivrée lors de ces journées tient lieu d'examen obligatoire.

En cas de non réussite, l'épreuve peut être repassée une fois. En cas de non réussite après la deuxième fois, un examen intermédiaire doit être passé. En cas de doute sur les progrès d'un-e étudiant-e en discipline principale ou en théorie, déjà lors de la première épreuve non réussie, la direction des examens informe la direction de l'Académie qui décide, après un entretien avec l'étudiant-e, la commission d'examen et les enseignant-e-s, si un examen intermédiaire extraordinaire doit être organisé.

La commission d'examen se compose de la direction des examens, qui évalue, et des membres évaluateurs du groupe de discipline annoncés au minimum 4 semaines auparavant. Seuls les membres du groupe de discipline qui ont un-e étudiant-e en formation le semestre en cours sont autorisés à évaluer. L' "Attestation et Prise de position" mentionnera "réussi" ou "non réussi".

L'attestation écrite par les professeurs de la discipline principale et de théorie sera utilisée dans la discussion.

A la fin de toutes les prestations d'une discipline, chaque membre de la commission d'examen a un moment réservé pour s'exprimer. En fin de session tous les membres évaluateurs du groupe de discipline présents voteront sans autre discussion au sujet de chaque « Attestation et Prise de position ». Aucun vote anonyme ou par représentation ne sera admis. La direction des examens a le droit de préemption. Le feed-back (restitution) est donné au candidat par la direction des examens.

Les examens de piano (en tant que discipline secondaire), ainsi que de « Diction et langues » peuvent être passés lors d'une « journée de musique » ASMP.

#### **5.3.1 « Journées de musique » ASMP avec attestation en discipline principale**

Un récital de 15 minutes dans la discipline principale et l'écoute des productions des autres étudiant-e-s de la même famille d'instruments sont exigées à deux reprises pendant les études. L'inscription est à envoyer avec un rapport écrit du professeur de discipline principale et le programme.

#### **5.3.2 « Journées de musique » ASMP avec attestation en théorie**

Une fois au cours des études, environ une année avant la date de l'examen théorique final, chaque étudiant-e prend part à une « journée de musique » ASMP avec attestation en théorie. Cette prise de position indique si l'accomplissement des études de théorie est réalisable au cours des deux ans. Elle comporte des épreuves de solfège et harmonie, de niveau de l'examen final, mais rendues accessibles à leur niveau de difficulté. L'inscription est à envoyer avec un rapport écrit des professeurs de théorie.

### **5.4 Module d'examen pour le piano en tant que discipline secondaire**

Le module d'examen de piano consiste à jouer trois pièces de caractère différent, de difficulté moyenne, d'une durée de 15 minutes au maximum. L'une des pièces doit être un accompagnement pour l'instrument principal de l'étudiant-e. Une autre pièce doit être un morceau pour piano solo, la troisième pièce étant au choix. La durée de l'examen, y compris la délibération des expert-e-s et la restitution au/à la candidat-e, est de 30 minutes.

La commission d'examen se compose de la direction des examens, qui évalue, et de deux expert-e-s de la branche. Ce module peut être passé lors d'une « journée de musique » ASMP. La note compte pour elle-même et est incluse dans la moyenne de l'examen pratique Bachelor.

## 5.5 Module d'examen « Diction et langues »

Quatre textes, en allemand, anglais, français et italien sont à présenter, dont l'un des quatre par cœur. Il faut compter de 10 à 15 minutes de présentation. La durée de l'examen, y compris la délibération des expert-e-s et la restitution au/à la candidat-e, est de 30 minutes.

La commission d'examen se compose de la direction des examens, qui évalue, et de deux expert-e-s de la branche. Ce module peut être passé lors d'une « journée de musique » ASMP. La note compte pour elle-même et est incluse dans la moyenne de l'examen pratique Bachelor.

## 5.6 Examens finaux et Projet de Bachelor

La note de diplôme du Bachelor se calcule comme suit : note globale de l'examen final théorie (facteur 1) et note globale Bachelor pratique (facteur 2). L'évaluation des examens se fait au dixième, ainsi que les moyennes des examens de théorie et pratique. La note du diplôme du Bachelor est arrondie au quart de point et peut être accompagnée d'une mention. Les mentions sont:

5.75 & 6	avec distinction
5.25 & 5.5	très bien
4.75 & 5	bien

L'examen est réussi si la note de 4.0, au minimum, est atteinte. Un examen non réussi peut être repassé une fois. Ceci est valable pour les notes du diplôme de Bachelor et pour les deux notes globales, ainsi que pour toutes les notes isolées. Les dispositions spéciales doivent être inscrites expressément dans ce présent règlement.

### 5.6.1 Examens finaux pour la théorie

Les parties de l'examen final de théorie peuvent être partagés en deux blocs, qui doivent être passés dans le délai maximum d'une année. Lors de l'inscription aux examens de théorie, les matières et les blocs à examiner doivent être indiqués. Les branches qui comportent une partie orale et écrite doivent être passées dans la même période d'examens. Les épreuves écrites de dictée musicale, harmonie, analyse des formes et analyse, ainsi que d'acoustique et de la connaissance des instruments ont lieu quelques semaines avant l'examen oral, pendant deux jours, sous surveillance. L'Attestation et Prise de position des professeurs de théorie est à joindre à l'inscription. Elle contient une évaluation succincte de chaque branche, un commentaire général et des notes pour chaque branche. Ces notes donnent une moyenne qui est reportée sur la feuille d'évaluation générale de l'examen final de théorie et compte dans la moyenne. L'attestation est mise à disposition des expert-e-s, mais la note n'est révélée aux expert-e-s qu'à la fin de l'examen (après l'évaluation des expert-e-s).

Les examens finaux de théorie sont évalués par la commission d'examen, composée de la direction des examens, qui n'évalue pas, un-e expert-e de la branche conduisant la partie orale et deux expert-e-s de la branche. Chaque branche est évaluée par une note.

La moyenne de toutes les notes donne la note globale de l'examen final de théorie. Cet examen est réussi lorsque la moyenne sous 5.6.11.et 5.6.1.6 atteint au moins 4. Si deux notes ou plus sont au-dessous de 4, les branches non réussies doivent être repassées.

Un examen non réussi ne peut être repassé qu'une fois.

### **5.6.1.1 Solfège**

Ecrit (dictées) - Durée 120 minutes, y compris 15 minutes de pause

- a) Mélodie
- b) Phrase polyphonique à deux voix
- c) Phrase d'accords
- d) Rythme
- e) Repérage auditif de fautes

Oral - Durée 30 minutes

- a) Déchiffrage chanté de deux mélodies dans diverses clés, y compris la clé d'ut
- b) Chant d'intervalles, d'accords et gammes depuis n'importe quel degré, en montant et en descendant
- c) Reconnaissance d'intervalles, d'accords et suites d'accords
- d) Exercices rythmiques

### **5.6.1.2 Acoustique et connaissance des instruments**

Ecrit - Durée 60 minutes

- a) Connaissances de base de l'acoustique et de l'électro-acoustique (voir le vademecum)
- b) Construction et fonctionnement des instruments utilisés actuellement. Notions techniques de base, accordage, tessiture, notation, instruments transpositeurs, connaissance de diverses partitions

### **5.6.1.3 Harmonie**

Ecrit - Durée 180 minutes (les épreuves seront tirées de la littérature musicale)

- a) Une réalisation contrapuntique à deux voix
- b) Une harmonisation
- c) Un arrangement, un pastiche ou une composition à 2 ou 3 voix dans un style du XXe siècle (à domicile)

Dans tous les domaines les candidats ont le choix entre trois propositions.

Oral (au piano, à la guitare ou à l'accordéon) - Durée 30 minutes, plus 30 minutes de temps de préparation pour a) et b)

- a) Réalisation d'une basse chiffrée de l'époque baroque
- b) Harmonisation d'une mélodie dans un style librement choisi
- c) Exécution de cadences tonales et modulantes, sur des degrés donnés, résolution d'accords chromatiques (primavista)

### **5.6.1.4 Analyse des formes et Analyse**

Ecrit (sans instrument) - Durée 180 minutes

Analyse formelle, thématique, structurelle et harmonique d'une œuvre donnée

Oral - Durée 25 minutes, plus 30 minutes de préparation

Analyse formelle, thématique, structurelle et harmonique de compositions ou de fragments de compositions de styles divers et de structures différentes, y compris du XXe siècle

### **5.6.1.5 Histoire de la musique (oral)**

Durée 30 minutes

- a) Aperçu général

b) Examen détaillé d'un domaine choisi par le/la candidat-e. Ce domaine doit être différent de celui du Mémoire pour le Bachelor.

#### **5.6.1.6 Analyse auditive et connaissance des styles (oral)**

Durée 30 minutes

- a) Analyse harmonique, thématique, formelle et stylistique d'œuvres enregistrées de différentes époques
- b) Connaissance de divers systèmes tonals et techniques d'écriture jusqu'à nos jours

### **5.6.2 Projet de Bachelor**

#### **5.6.2.1 Projet de Bachelor: Mémoire de théorie musicale et d'analyse**

Dans le cadre du Projet de Bachelor, dans les trois mois depuis l'inscription au concert-Bachelor, un travail écrit doit être accompli, envoyé au secrétariat des études en 4 exemplaires imprimés et en version électronique en format PDF (avec annexes musicales ou vidéos éventuelles en format courant). Le titre choisi (titre, résumé, d'une ½ page A4 au maximum) est à indiquer en même temps que l'inscription au concert Bachelor et doit être accepté par la direction de l'Académie. La décision de l'Académie s'ensuit par écrit, en même temps que l'indication du délai impératif d'envoi.

Le Mémoire de théorie musicale et d'analyse s'articule, dans le détail, autour de la classification historico-musicale et /ou de l'analyse d'une ou plusieurs œuvres au choix du programme du concert Bachelor. Le travail est à accomplir de manière autonome, un mentor pouvant être choisi (le professeur de théorie ou un autre professeur accrédité ASMP). Il est destiné à un public de la branche. La taille indicative est de 20 pages A4 dactylographiées, à interlignes moyens de 40 000 signes (à l'exception de notes, illustrations et autres annexes). Le thème du Mémoire doit être différent du domaine choisi pour l'examen oral de l'histoire de la musique (5.4.1.5.b).

L'évaluation du Mémoire s'ensuit à la suite de correspondance entre deux expert-e-s. Une note sera attribuée, ainsi qu'une brève prise de position par écrit. Les expert-e-s peuvent s'entendre pour l'évaluation. La note compte double et est intégrée aux autres notes de théorie.

#### **5.6.2.2 Projet de Bachelor: documentation du programme Bachelor**

La forme souhaitée de la documentation du programme Bachelor est à indiquer lors de l'inscription au concert Bachelor. Elle doit être acceptée par la direction de l'Académie. La documentation du programme Bachelor reflète la conception du programme établi dans le sens d'une introduction au programme. Le travail est à exécuter de manière autonome et sans mentorat. Une prestation créative, réfléchie, ainsi que des éléments de recherche, au sens large, sont attendus. Le volume d'une introduction dans une brochure de programme ou d'une pochette de CD ne doit pas être dépassé (des exemples sont à disposition au secrétariat). Le travail peut être écrit ou prendre une autre forme. Il est à joindre au projet de concert Bachelor et doit être présenté dans ce cadre. Le commentaire parlé, dans le cadre du concert Bachelor, ne doit pas dépasser 5 minutes. Un commentaire oral n'est cependant pas obligatoire.

La documentation doit être déposée au secrétariat des études au plus tard 4 semaines avant le concert Bachelor, selon la forme indiquée, en quatre exemplaires.

L'évaluation revient à la commission d'examen du concert Bachelor. Dans l'évaluation une part importante sera accordée à l'originalité et à la résolution de la conception du programme Bachelor, ainsi qu'à la conception de la documentation, l'insertion des connaissances de la branche, la préparation pour un large public, la qualité de l'exécution et de la présentation. La note compte triple et est intégrée aux autres notes de pratique Bachelor.

### 5.6.3 Le concert Bachelor

Le concert Bachelor est public et dure 40 minutes (temps d'exécution, sans éléments éventuels faisant partie du projet Bachelor "documentation"). Le programme souhaité et la liste des œuvres du répertoire actuellement à l'étude sont à joindre à l'inscription à l'examen. L'acceptation définitive suivra lorsque le répertoire sera jugé suffisant par l'expert(e) principal(le) et qu'il aura accepté le programme, ce qui doit se faire 3 mois avant l'examen. Des modifications du programme ne pourront être apportées valablement qu'en fonction de la difficulté des pièces, de l'intégralité et de l'étendue du répertoire pour l'exécution.

Le programme comporte au moins une œuvre importante de musique de chambre en formation minimale de trio et réunit des œuvres de caractère différent des époques importantes (baroque, classique, romantique, musique nouvelle, en tenant compte des développements de composition les plus importants de la musique contemporaine). Une œuvre d'un(e) compositeur(-ice) vivant(e) doit figurer au programme, qui peut compter comme œuvre contemporaine. La conception du programme sera faite avec soin. L'exécution par cœur est attendue, à l'exception des œuvres de musique de chambre et contemporaines.

A la fin de l'examen pratique public une lecture à vue est à effectuer (sans public). Un court entretien aura lieu avec le/la candidat(e) au cours duquel les aspects de l'exécution, la documentation du programme Bachelor, les souhaits et les projets d'avenir seront abordés.

La durée totale de l'examen est de 105 minutes.

La commission d'examen se compose de deux expert-e-s de la branche et de la direction des examens qui évalue en tant que représentant de l'Académie ASMP. L'évaluation du concert Bachelor s'effectue par œuvres ou groupes d'œuvres. La moyenne de toutes les notes compte neuf fois et est intégrée dans la note globale de pratique Bachelor.

## 5.7 Examens intermédiaires extraordinaires

Les examens intermédiaires extraordinaires ne sont pas sujets aux délais d'inscription ordinaires.

### 5.7.1 Examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale

Un examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale peut être fixé par la direction de l'Académie dans trois cas:

- Sur demande d'un-e étudiant-e.
- Sur demande du/de la professeur formant l'étudiant-e.
- En cas de sérieux doutes du groupe de discipline au sujet des progrès d'un-e étudiant-e lors d'une « journée de musique » ASMP.

L'examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale correspond à l'examen d'admission, partie pratique. Le choix des œuvres doit tenir compte du savoir et des aptitudes du niveau attendu. La durée de l'examen est de 45 minutes (20 minutes de chant/ instrument, 10 minutes de délibération de la commission, 15 minutes de feed-back). La commission d'examen se compose de deux expert-e-s de la branche et de la direction des examens, qui évalue. Evaluation: soit «réussi», soit «échoué». Si l'étudiant-e échoue, la poursuite des études ne pourra plus être effectuée.

### 5.7.2 Examen intermédiaire extraordinaire en théorie

Un examen intermédiaire extraordinaire en théorie peut être exigé par la direction de l'Académie dans trois cas:

- Sur demande d'un-e étudiant-e
- Sur demande du professeur formant l'étudiant-e

- En cas de sérieux doutes du groupe de discipline au sujet des progrès d'un-e étudiant-e lors d'une journée de musique ASMP

L'examen intermédiaire extraordinaire en théorie correspond à l'examen d'admission, partie théorique. Le niveau du savoir et des aptitudes attendu correspond à celui atteint à ce stade des études. La durée de l'examen est de 60 minutes (40 minutes d'examen oral, 10 minutes de délibération de la commission, 10 minutes de feed-back). La commission d'examen se compose de trois expert-e-s de la branche et de la direction de l'examen, qui n'évalue pas. Evaluation: soit «réussi», soit «échoué». Si l'étudiant-e échoue, la poursuite des études ne pourra plus être effectuée.

## 6. Annexes

### 6.1 Commentaires spécifiques aux disciplines pour le guide des études

#### 6.1.1 Commentaires spécifiques pour les instruments à clavier

##### **Pour le point 3.2.1**

La discipline principale contient 92 Points ECTS pour le piano.

##### **Pour le point 3.3.1**

Il n'y a pas de « piano comme deuxième instrument » et « co-répétition (discipline principale) » pour les étudiant-e-s du discipline principale piano.

##### **Pour le point 3.3.2 Musique de chambre / Musique d'ensemble**

Pour le piano au maximum deux des projets obligatoires de musique de chambre peuvent être remplacés par une production Duo Lied ou Duo Sonate ou une production à deux pianos ou à piano à quatre mains (pièce originale à deux parties égales). L'œuvre de musique de chambre du concert Bachelor doit cependant comporter une œuvre en formation de trio au minimum.

##### **Pour le point 5.6.3 Concert Bachelor**

Pour l'orgue, le programme du concert Bachelor ne doit pas être exécuté par cœur.

Les étudiant-e-s en clavecin ont une basse continue non réalisée, de difficulté moyenne, à exécuter.

Le temps de préparation est de 30 minutes. Cet élément de l'examen n'est pas public. La note comptant pour elle-même est incluse dans la moyenne de l'examen pratique Bachelor.

#### 6.1.2 Commentaires spécifiques pour le chant

##### **Pour le point 2.2.2 Compétences méthodologiques, articulation entre savoir et exécuter**

Adaptation des compétences linguistiques à une réalisation musicale et de qualité sonore

Intégration de la compréhension linguistique et littéraire dans la conception de l'interprétation

##### **Pour le point 3.3.2 Musique de chambre, Musique d'ensemble**

Les chants (avec piano, guitare ou luth) et les duos chantés (avec accompagnement) ne sont pas considérés comme de la musique de chambre. Dans la discipline du chant, un projet de musique de chambre avec duo peut être exécuté (voix plus un deuxième instrument mélodique à parties égales). Dans l'un des trois projets de musique de chambre il est possible de présenter un ensemble d'opéra dans une formation minimale de trio. L'œuvre de musique de chambre du concert Bachelor doit comporter une production en formation de trio au minimum. L'ensemble d'opéra ne peut être pris en compte comme musique de chambre lors du concert Bachelor.

##### **Pour le point 5.6.3 Concert Bachelor**

Le concert Bachelor comporte des œuvres en trois langues du répertoire de l'opéra, de l'oratorio et du Lied, ainsi qu'un récitatif.

Les œuvres doivent être exécutées, en principe, dans la langue originale.

### 6.1.3 Commentaires spécifiques pour les bois

#### **Pour le point 3.3.2 Orchestre**

Les étudiant-e-s en flûte peuvent présenter un projet d'ensemble à vent dirigé au lieu d'un projet d'orchestre.

#### **Pour le point 3.3.2 Piano en discipline secondaire**

Les étudiant-e-s en flûte à bec peuvent choisir d'étudier le clavecin avec basse continue au lieu du piano.

#### **Pour le point 5.4 Module d'examen pour le piano en tant que discipline secondaire**

En cas de choix du clavecin avec basse continue au lieu du piano un examen dans cette matière doit être passé. Trois pièces de caractère différent (deux accompagnements et une en solo) d'une durée de 15 minutes en tout sont à présenter. Une courte lecture à vue sera présentée par l'expert(e) de discipline principale. Durée de l'examen, voir 5.4.

#### **Pour le point 5.6.3 Concert Bachelor**

Les étudiant-e-s de la discipline des bois doivent exécuter au moins une œuvre par cœur lors du concert Bachelor.

## 6.2 Table de l'évaluation des examens finaux Bachelor

La table qui suit indique l'importance de chaque note à l'intérieur de la note globale Bachelor. Les chiffres sont des facteurs : A concerne la note globale de théorie, B la note globale de pratique.

Table de calcul des notes											
Note globale Théorie											
Solfège écrit	Solfège oral	Acoustique et connaissance des instruments (écrit)	Harmonie (écrit)	Harmonie (oral)	Analyse des formes et Analyse (écrit)	Analyse des formes et Analyse (oral)	Histoire de la musique (oral)	Analyse auditive et connaissance des styles (oral)	Attestation et Prise de position des professeurs de théorie	Projet Bachelor, Mémoire Théorie musicale & Analyse	
1x	1x	1x	1x	1x	1x	1x	1x	1x	1x	2x	
Ces branches donnent la note globale de théorie ->											
										A	
Note globale de pratique											
					Module d'examen pour le piano en discipline secondaire	Module d'examen « Diction et langues » (chant)	Concert Bachelor	Lecture à vue		Projet de Bachelor „Documentation“	
					1x	1x	9x	1x		3x	
Ces branches donnent la note globale de pratique ->											
										B	
<b>Note globale Bachelor = (1xA + 2xB) / 3</b>											

La note globale Bachelor est arrondie au ¼ de note et peut comporter une mention si elle atteint 4,75 ou plus (5,75 - 6= avec distinction; 5,25-5.5 = très bien; 4,5-5=bien). Dans tous les autres examens la moyenne attribuée est au dixième. Un examen est réussi lorsque la moyenne de 4.0 est atteinte. Ceci est valable pour tous les examens partiels et isolés, sauf en cas d'indication différente ou de dérogations inscrites dans ce règlement.

## **6.3 Contacts, taxes et délais**

### **6.3.1 Adresse**

Pour toutes questions et pour les inscriptions, le secrétariat d'études est à votre disposition:

SAMP-ASMP Secrétariat des études  
Markus Barth  
Mühlemattstrasse 42  
Postfach 3811  
5001 Aarau  
E-mail: [info@samp-asmp.ch](mailto:info@samp-asmp.ch)  
Téléphone: ++41 62 823 53 90

Les appels téléphoniques sont possibles:  
mardi et mercredi: 14 – 18 heures  
jeudi et vendredi: 9 – 12 heures

### **6.3.2 Inscriptions**

L'inscription pour les examens de la période de printemps doit s'effectuer jusqu'au 1er décembre de l'année précédente; l'inscription pour les examens de la période d'automne jusqu'au 1er juin (date du sceau postal). Après ces dates, les inscriptions ne peuvent plus être acceptées au tarif normal. Cependant des examens extraordinaires en dehors des délais ci-dessus peuvent être organisés en tout temps, moyennant une taxe supplémentaire (si les délais prévus par le règlement des examens sont respectés).

Les taxes d'examen sont facturées sur la base des inscriptions aux examens reçues - complètes et signées- et elles sont à payer dans les dix jours après réception de la facture. En cas de non-paiement, l'examen concerné ne pourra être inscrit dans la planification des examens de la période souhaitée.

### **6.3.3 Retrait d'une inscription à un examen**

En cas de retrait d'une inscription après le délai indiqué ci-dessus, les taxes ne pourront être restituées, excepté si un certificat médical est présenté. Les taxes peuvent être restituées, sur présentation d'un certificat médical moins CHF 100 de frais d'administration, ou être créditées pour un examen passé le semestre suivant.

### 6.3.4 Liste des taxes

Ces taxes peuvent être modifiées en tout temps avec l'observation d'un délai de trois mois.

Pour la prise en compte de cours externes de niveau tertiaire, CHF 50 par cours seront facturés. Cette taxe semestrielle est valable pour des cours durant plusieurs semestres.

a) Taxe semestrielle (taxe d'inscription comprise)	
a. taxe semestrielle régulière	CHF 600
b. taxe semestrielle en cas de suspension d'études	CHF 200
b) Examen d'admission	
a. totalité des parties de l'examen	CHF 750
b. répétition d'une partie de l'examen	CHF 400
c) « Journées de musique » ASMP	gratuit
d) Examen piano discipline secondaire	CHF 300
e) Examen « Diction et langues »	CHF 300
f) Examen Bachelor théorie (y compris Projet de Bachelor travail à domicile)	
a. bloc A	CHF 400
b. bloc B	CHF 400
d. répétition d'une partie d'examen des blocs A / B	CHF 250
g) concert Bachelor (y compris le Projet de Bachelor)	CHF 1000
h) taxe supplémentaire pour examens en dehors des dates fixes	CHF 500
i) examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale (5.7.1)	CHF 400
j) examen intermédiaire extraordinaire en théorie (5.7.2)	CHF 500

Le semestre où a lieu le dernier examen compte comme semestre d'études régulier. Pourtant, si le dernier examen a lieu moins de 2 mois après le début du semestre, seule la moitié de la taxe semestrielle sera facturée.

## 6.4 Exemples d'épreuves pour l'examen d'admission en théorie

Epreuves possibles dans le cadre de la partie théorique:

1. Chanter dans sa propre tessiture des notes isolées ou une suite de deux sons joués sur toute l'étendue du clavier.
2. Chanter et nommer des intervalles.
3. Chanter les sons joués simultanément, jusqu'à des accords de quatre sons ou des agrégats, à l'intérieur d'une octave.
4. Chanter la basse et le soprano d'accords de trois sons à 4 voix et indiquer leur position (fondamental, accord de sixte, accord de quarte) et la position du soprano (octave, tierce, quinte).
5. Reconnaître la tonalité d'extraits écrits de la littérature musicale à une ou plusieurs voix, en clé de sol ou de fa, jusqu'à quatre altérations.
6. Déchiffrer une mélodie en majeur ou mineur, qui peut moduler à la dominante ou dans une tonalité parallèle. L'attention sera portée sur la réflexion de l'évolution tonale.
7. Déchiffrer une suite de rythmes, qui peut contenir des syncopes et des triolets, en les disant ou chantant. L'attention sera portée sur la stabilité de la pulsation.
8. Dictée: chanter la tonique et reconnaître la mesure d'une courte mélodie jouée ou chantée en majeur ou mineur. En dialogue avec l'expert-e (ou par écrit) faire ressortir les lignes essentielles de cette mélodie.
9. Avec son instrument (pour le chant avec la voix) : jouer, chanter le début d'une mélodie donnée et la continuer de même, dans la forme d'une période (introduction, conclusion).

Au piano: Jouer une suite d'accords de trois sons à quatre voix, majeurs ou mineurs, en position fondamentale. Les premiers accords sont écrits et doivent être joués à vue, les suivants n'étant indiqués que par la basse, et la fin devant être complétée par soi-même, avec possibilités de renversements et d'accords complexes.

Des exemples écrits peuvent être téléchargés sur le site [www.samp-asmp.ch/downloads](http://www.samp-asmp.ch/downloads) ou demandés au secrétariat des études.

## 6.5 Exemples de structuration des études à temps partiel (10 semestres) et des études intensives (4 semestres)

Domaines d'étude	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10
<b>Modules d'examen</b>										
Discipline principale	E	A	E	A	E	E	A	E	E	E
Matières théoriques	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
Projet de Bachelor										E
Musique de chambre/ ensemble		A			A					E
Piano discipline secondaire	E					E				
Diction et langues (chanteurs)				E						
<b>Modules de présence</b>										
Co répétition discipline principale										
Chœur, ens. vocal, orch., co-rép.										
Musique et recherche										
Bases physiologiques										
Dom.prof., orientation Master						D				
Introd. musique ancienne										
Introduction musique nouvelle										
Introduction improvisation										
Préparation au Master										(A)

Domaines d'étude	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4
<b>Modules d'examen</b>				
Discipline principale	E A A E	A E A E		
Matières théoriques	E	E	E	E
Projet de Bachelor				E
Musique de chambre/ ensemble	A A			E
Piano discipline secondaire	E		E	E
Diction et langues (chanteurs)			E	E
<b>Modules de présence</b>				
Co répétition discipline principale				
Chœur, ens. vocal, orch., co-rép.				
Musique et recherche				
Bases physiologiques				
Dom. prof., orientation Master		D		
Introd. musique ancienne				
Introduction musique nouvelle				
Introduction improvisation				
Préparation au Master				(A)

Légende:

bleu: enseignement individuel  
vert: enseignement individuel et/ou en groupe  
orange: étude individuelle

E: examen  
A: audition  
D: Discussion / Entretien

## 6.6 Contrat d'études en vue de l'obtention du Bachelor of Arts en musique – modèle standard

Nom: ..... Prénom(s): .....

Date de naissance: .....

Discipline principale: Prof. de discipline principale: Prof. de théorie: Prof. piano discipline secondaire:

Formation préparatoire & expérience professionnelle extra-musicale: .....

Formation préparatoire & expérience professionnelle musicale: .....

Date du début des études: ..... Date envisagée de l'achèvement des études: .....

Protocole de l'entretien / Remarques: .....

Modèle d'études (à temps partiel / à plein temps) – prière de remplir le tableau ci-dessous: .....

Domaines d'études	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10
<b>Modules d'examen</b>										
Discipline principale										
Matières théoriques										
Projet de Bachelor										
Musique de chambre/ ensemble										
Piano discipline secondaire										
Diction et langues (chanteurs)										
<b>Modules de présence</b>										
Co-répétition discipline principale										
Chœur, ens. vocal, orch., co-rép.										
Musique et recherche										
Bases physiologiques										
Dom. Prof., orientation Master										
Introd. musique ancienne										
Introduction musique nouvelle										
Introduction improvisation										
Préparation au Master perf/pédag										

Font partie intégrante de ce contrat d'apprentissage les règlements d'études en vigueur et l'Attestation et Prise de position de l'examen d'admission. Le contrat d'apprentissage est établi et signé en deux exemplaires. Il sera remis aux professeurs de la discipline principale, de théorie et de piano discipline secondaire.

Lieu et date: ..... Signature de l'étudiant-e: ..... Signature du recteur ASMP: .....

## 6.7 Attestation et Prise de position de l'examen d'accès Bachelor of Arts en musique

**A remplir par le candidat/la candidate avant l'examen  
et à apporter à l'examen**

Candidat-e de l'examen d'admission: ..... Professeur préparant-e: .....

Discipline principale: ..... Prof. de discipline principale souhaité-e: .....

Prof. de théorie souhaité-e: .....

Durée des études envisagée jusqu'à l'obtention du Bachelor of Arts en musique (nombre de semestres): .....

MOTIVATION: Quelle est la motivation du candidat/de la candidate pour étudier la musique?

.....  
.....

AUTO-ÉVALUATION: POINTS FORTS: Le candidat/la candidate considère les qualités, habiletés et domaines musicaux suivants comme ses points forts principaux:

.....  
.....  
.....

AUTO-ÉVALUATION: ÉVOLUTION: Au cours de sa formation ultérieure, le candidat/la candidate désire améliorer avant tout ses compétences dans les domaines suivants de travail et d'apprentissage:

.....  
.....  
.....

Signature du candidat/de la candidate: .....

**A remplir après l'examen par la direction  
des examens et les expert-e-s**

Expert-e-s: .....

Direction de l'examen: ..... Date de l'examen d'admission: .....

Les expert-e-s se réjouissent des points forts personnels, musicaux et techniques du candidat/de la candidate et considèrent comme dominants les points forts suivants:

- .....
- .....
- .....

Les expert-e-s conseillent au candidat/à la candidate de se pencher avant tout sur les domaines suivants de travail et d'apprentissage au cours de sa formation ultérieure:

- .....
- .....
- .....

Le candidat/la candidate .....(a réussi / n'a pas réussi) l'examen d'admission.

Les expert-e-s considèrent l'achèvement des études de Bachelor dans le temps envisagé comme .....  
(réalisable / non-réalisable)

Signatures des expert-e-s: .....

Signature de la direction de l'examen: .....

**Les deux pages de cette formule sont à adresser au secrétariat d'études; une copie reste au dossier, l'original est envoyé au candidat/à la candidate.**